

Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 05 mai 2022

Présents : Andrée Séquier, Jean Vignon, Philippe Desfeux, Jean-Christophe Dye, Patricia Mottin, Anaïs Idelon, Lionel Dusserre, Sandrine Bellier-Benistand, Lucie Valentin

Excusé : Jean-Marie Guillet

Délibérations du conseil

→ Location de l'appartement communal au 2^{ème} étage de l'immeuble de la Poste à partir du 1^{er} juin 2022.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire informe le conseil qu'une consultation a été lancée le 29 mars 2022 pour le marché public de travaux d'installation de systèmes de comptage et mise en place de vannes de sectionnement dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'eau potable. Deux entreprises ont répondu. À l'issue de l'analyse des offres réalisée par le service ingénierie du Conseil Départementale de la Drôme, le maire propose de retenir celle qui obtient le meilleur classement général, à savoir, l'entreprise MBTP pour un montant de 15 850,00 € HT.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire informe le conseil que l'espace de vie sociale Vertapop a constaté la difficulté pour les mineurs de trouver un job d'été et souhaiterait leur permettre d'acquérir une expérience de travail sur le territoire. Dans cette optique, l'espace de vie sociale soumet aux communes du plateau un partenariat pour la mise en place de chantiers jeunes. Il est donc proposé aux mairies de signer une convention avec Ad'Air afin de rémunérer 2 ou 3 jeunes, de 14 à 17 ans, résident sur le canton pour un chantier à hauteur de 20h par semaine, encadrés par un animateur de l'EVS Veratpop (Ad'Air). L'ensemble du volet administratif serait effectué par Ad'Air.

Un élu référent par commune sera en charge de participer aux réunions et définir les tâches qui seront demandées aux jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette démarche.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire informe le conseil du programme de vente des coupes de bois en forêt communale pour l'année 2023. L'agent ONF référent propose à la vente quatre parcelles de bois sur pied, comme le prévoit l'aménagement forestier (2017-2036).

Voté à l'unanimité.

→ Décision modificative N°1 du budget communal 2022.

- Changement du numéro d'imputation pour trois comptes

Voté à l'unanimité.

→ Décision modificative N°1 du budget eau et assainissement 2022.

- Changement du numéro d'imputation pour quatre comptes

Voté à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ Madame le Maire informe le conseil que le laboratoire DEVA, créateur d'élixirs floraux implanté à Villard de Lans souhaiterait cueillir des fleurs présentes sur la plaine d'Herbouilly. La mairie en lien avec l'ONF doit accorder l'autorisation pour cette cueillette car ce domaine communal est soumis à l'ONF. Il sera appliqué une indemnisation basée sur les tarifs de l'ONF en vigueur.

Le conseil municipal accorde cette cueillette par le laboratoire DEVA pour l'année 2022.

→ Madame le Maire informe le conseil que l'ACCA a depuis plusieurs années, le projet d'installer des miradors sur la commune. L'ACCA a proposé des emplacements pour 10 miradors dont un en forêt privée.

Après avoir étudié le dossier, le conseil municipal approuve leur localité.

Questions diverses

→ Madame le Maire informe le conseil qu'une matinée nettoyage du cœur du village sera organisée le vendredi 6 mai. Un appel à bénévoles sera lancé.

→ Madame le Maire informe le conseil que des problèmes de stationnement sur le terrain en bas du village surviennent entre l'association Rando d'Âne et les parapentistes. Les élus souhaitent organiser une rencontre entre Rando d'Âne et le principal organisateur de sortie parapente.

→ Madame le Maire informe le conseil que les élections législatives auront lieu le 12 et 19 juin 2022.

→ Madame le Maire informe le conseil que le permis d'aménager du lotissement au nord du village a été refusé par la DDT de la Drôme car elle estime que le projet ne respecte pas le schéma d'orientation du PLU. Le lotisseur devra proposer un autre projet en tenant compte des remarques de la DDT.

→ Madame le Maire informe le conseil que l'ACCA de Saint-Martin n'organisera pas son ball trap en 2022.

→ Madame le Maire informe le conseil que la signalétique d'information locale sera prochainement installée par les agents techniques. La mairie doit coordonner la dépose des panneaux actuels qui sera réalisée par les agents de la CCRV et la pose de la nouvelle signalétique.

→ Madame le Maire informe le conseil que la commune a déposé un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme pour l'acquisition d'un engin de déneigement et de ses équipements. Les documents de consultation des entreprises sont en cours de rédaction puis il sera lancé la publication.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 2 juin 2022 à 20h30

Secrétaire de séance : Patricia MOTTIN